



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire tenue le 10 juillet 2023, au Bureau municipal situé au 116, rang Saint-Claude

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi
Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M^{me} Carole Ste-Marie

Étaient absents : M. Michel Dubuc
M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

AVIS DE CONVOCATION de

Séance extraordinaire pour le lundi, 10 juillet 2023 à 20 :00 heures

à Mme Estelle Muzzi, mairesse
Mme Marie-Claude Adam, conseillère au poste no 1
M. Michel Dubuc, conseiller au poste no 2
M. Carmin Girard, conseiller au poste no 3
Mme Vicky Landry Bergeron, conseillère au poste no 4
M. Simon Lejour, conseiller au poste no 5
Mme Carole Ste Marie, conseillère au poste no 6

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné, par les présentes, par la greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par la greffière-trésorière, pour être tenue à la salle Jules-Romme au 113, rang Saint-Claude, le **lundi dixième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois à 20:00 heures**, et qu'il y sera pris en considération tous sujets suivants :

- Mandat pour le marquage des rues
- Programme d'aide à la voirie locale (Réseau routier)
- Mandat de musique au camp de jour

Donné ce sixième jour du mois de juillet 2023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'EXPÉDITEUR

Articles : 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et
134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01))

Je, soussigné(e), Jocelyne Blanchet, exerçant ma profession au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, déclare solennellement et atteste ce qui suit :

1. Je suis greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
2. À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 6 juillet 2023, j'ai notifié, par moyen technologique, à savoir par courriel, un avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil, aux destinataires suivants, en leur transmettant ces documents aux adresses qui étaient actives au moment de l'envoi :

Nom du destinataire	Fonction	Adresse courriel	Heure et minutes de l'envoi
Estelle Muzzi	Mairesse	emuzzi@mun-sbdl.ca	15 :01
Marie-Claude Adam	Conseillère	madam@mun-sbdl.ca	15 :01
Michel Dubuc	conseil	mdubuc@mun-sbdl.ca	15 :01
Carmyn Girard	conseil	cgirard@mun-sbdl.ca carmyng00@hotmail.ca	15 :01
Vicky Landry Bergeron	conseil	vlandry@mun-sbdl.ca	15 :01
Simon Lejour	conseil	slejour@mun-sbdl.ca	15 :01
Carole Ste Marie	conseil	cstemarie@mun-sbdl.ca	15 :01

3. L'adresse courriel à laquelle ce document a été transmis est l'adresse courriel que chaque destinataire a indiqué être l'emplacement où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés;



No de résolution
ou annotation

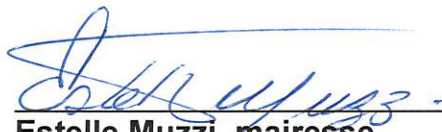
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

4. Ce document comportait : 3 fichiers dont : 1 de 1 page, un deuxième de 11 pages et un troisième de 1 page;
5. Je n'ai pas utilisé de bordereau d'envoi pour cette notification, compte tenu que la Municipalité ne dispose pas d'un tel procédé.

ET J'AI SIGNÉ À Saint-Bernard-de-Lacolle, LE 6 juillet 2023


Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière

Serment prêté devant moi, à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 10 juillet 2023


Estelle Muzzi, mairesse

RÉSOLUTION 2023-07-205

Mandat pour le marquage des rues

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit octroyé le mandat de marquage des rues, au plus bas soumissionnaire conforme, pour procéder au marquage des rues sur une distance d'environ 60 kilomètres à la firme Lignes Maska 9254-8783 Québec Inc., au coût de 73 902,54 \$ incluant les taxes.

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	73 902,54 \$
2	Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	77 339,66 \$

RÉSOLUTION 2023-07-206

Programme d'aide à la voirie locale (Réseau routier)

CONSIDÉRANT QUE le ministre des transports accorde une aide financière de 260 374,00 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle,

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité

Que la municipalité soit représentée par M^{me} Estelle Muzzi, mairesse et M^{me} Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière, qu'elles soient autorisées à signer la convention d'aide financière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-07-207

Mandat de musique au camp de jour

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit donné le mandat à M. Samuel Langelier comme animateur de musique pour le camp de jour.

Que M. Langelier fournira les instruments soient : 10 djembés et 6 tambourines, qu'il fera 6 rencontres avec les enfants du camp de jour avec le projet de faire une présentation aux parents le dernier jour du camp de jour.

Que le coût est d'environ 1 592,00 \$ pour la location des instruments et les rencontres.

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam que soit levée la séance extraordinaire du 10 juillet 2023 à 20 h 15.

M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse

M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière